

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport de la CLECT de Lamballe Terre & Mer n°03-2019, annexé à la délibération et portant sur :
  - Le transfert de la compétence contingent SDIS
  - Les subventions aux associations ne relevant pas de l'intérêt communautaire
  - Le retour de Cap Armor à la commune de Moncontour
  - Le transfert des ALSH d'Erquy, Pléneuf-Val-André et Lamballe-Armor
  - Le transfert de l'Espace Public Numérique (EPN) d'Erquy
  - Le retour des animations sportives aux communes du Pays de Moncontour
- Approuve les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire ;
- Décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au contrat d'assurance groupe (2020-2023) et jusqu'au 31 décembre 2023,
- Prend acte que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'Administration du CDG 22 en sa séance du 30 novembre 2015 à 0,30 % de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL et à 0,07% pour le contrat IRCANTEC,
- Prend acte que les frais du CDG 22 viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés, et à cette fin, autorise le maire à signer le bulletin d'adhésion dans le cadre du contrat groupe,
- Accepte les conditions de remboursement des frais de déplacement (formations, missions...).
- Le Conseil municipal prend acte de la présentation des délégations au Maire.